

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
 - Actualités
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - <u>Calendrier</u>
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - ∘ Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
 - Nos candidats
 - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- Le Jugement Majoritaire
- <u>Contactez-nous</u> !
- Recherche
- Connexion

Réunion du Conseil Municipal du 10 mars 2025

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 14 mars 2025



Le 10 mars 2025 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Lucien Coindeau était absent, représenté par Hervé Beaudet.

Didier Lekiefs était absent, représenté par Julia Sebbah.

Laure Mura était absente, représentée par Béatrice Compère.

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 février 2025
- <u>Débat d'orientation budgétaire 2025</u>
- <u>Dénominations de bâtiments publics</u>
- Application de tarifs pour la médiathèque en vertu du règlement départemental de soutien au réseau de la lecture publique
- <u>Création d'un groupement de commandes sur l'achat de serveurs informatiques</u>
- Adaptation du tableau des emplois permanents et occasionnels au 1er avril 2025
- Remerciements
- <u>Points inscrits à l'ordre du jour à la demande du groupe Énergie citoyenne</u>

- Retransmission vidéo des séances du conseil municipal
- Situation du Lycée Paul-Éluard
- <u>Décisions du Maire</u>

Début de la séance à 18h30.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 février 2025

Le procès-verbal de la séance du 6 février n'est à ce jour pas encore en ligne sur le site de la Mairie. Il nous a été fourni avec la convocation au conseil municipal pour approbation avant publication sur le site de la Mairie dans la semaine. N'oubliez pas de lire notre propre compte rendu pour avoir plus de détails (<u>Réunion du Conseil Municipal du 6 février 2025</u>).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Débat d'orientation budgétaire 2025

Ci-dessous le document de base au débat.

DOB-2025-saint-junien

(Note du rédacteur : Il n'est pas question ici de voter sur les orientations budgétaires, cette délibération n'ayant pas de caractère décisionnel, mais de prendre acte de la tenue de ce débat.)

Aurabelle Pesqué, adjointe au Maire chargée des finances, ouvre la discussion sur le débat d'orientation budgétaire avec un propos introductif mentionnant deux points essentiels :

- Pas d'augmentation de la fiscalité locale ;
- La poursuite raisonnée des investissements.

Elle rappelle que le document n'est pas qu'un préambule au budget primitif, mais une véritable feuille de route pour définir les priorités de la commune dans un contexte contraint par une loi de finances marquée par des mesures telles que le gel de la TVA, la baisse du fonds vert ou encore la suppression de crédits pour certains plans.

Stéphanie Fourgeaud, directrice générale des services (DGS) de la commune, prend ensuite la parole pour présenter en détail le document et donner des explications concernant certains chiffres :

- La revalorisation des bases figure à 1,17%, en lien avec l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé.
- Elle présente les ratios financiers, notamment :
 - La marge d'autofinancement courante établie à 0,90 (un niveau jugé normal pour éviter des difficultés).
 - La capacité nette de désendettement à 2,44, indiquant la possibilité de rembourser la dette en environ 2,5 ans en l'absence de nouveaux investissements.
- Elle détaille également les prévisions pour l'année :
 - Des charges totales de fonctionnement évaluées à environ 16 259 000 euros avec, dans le détail, des charges générales, des subventions (dont une subvention supplémentaire pour Mayotte et le CCAS) et des charges de personnel estimées à 10 110 000 euros.
 - Une enveloppe d'investissement fixée à 3,8 millions d'euros, dont des restes à réaliser initialement de 1 514 000 euros, à minimiser par la prise en compte de versements relatifs à certains de ces travaux engagés.

Yoann Balestrat prend la parole au nom de notre groupe :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Les collectivités territoriales se trouvent dans un contexte financier fortement contraint et les éléments qui nous ont été présentés de manière claire et structurée par Madame la directrice générale des services l'indiquent.

Côté recettes, le levier, principalement fiscal, offre peu de marges de manœuvre qu'il ne serait d'ailleurs pas opportun d'activer aujourd'hui... Oui, à l'heure où le pouvoir d'achat est une question cruciale, il est inenvisageable que les impôts communaux augmentent, Saint-Junien figurant déjà au sein des villes de sa strate parmi celles ayant des taux d'imposition élevés. Les dotations versées par l'État, qui ont diminué de manière sensible ces dernières années, souffrent toujours quant à elles d'un manque cruel de lisibilité, de justice et d'efficacité. Nous le déplorons chaque année. Mais, aucune réforme visant à instaurer un modèle de financement empreint de ces qualités tant regrettées n'est prévu.

Il est donc nécessaire, cela a été dit, d'agir en matière de d'optimisation des charges (réorganisation, mutualisation, réduction de certains postes de dépenses, etc.), pour conserver une section d'exploitation à même de contribuer à la réalisation d'investissements.

Cependant, nous tenons à le rappeler, même dans contexte financier difficile, les choix de gestion au niveau de la section d'exploitation tout comme les priorisations établies concernant la section d'investissement, ne sont pas des actes dénués de sens. Ces décisions sont l'incarnation de choix politiques, au sens le plus pur et le plus noble du qualificatif, c'est-à-dire qu'ils reflètent la société souhaitée.

C'est pourquoi, vous le savez, notre groupe Énergie citoyenne, fidèle à ses valeurs fondatrices et cardinales, soutiendra les décisions et les projets qui s'inscriront dans les objectifs que nous ne cessons de défendre, parmi les premiers desquels figurent l'amélioration du cadre de vie, la justice sociale et le respect de notre environnement, pour préserver la qualité de notre « bien vivre » et de notre « vivre ensemble », en somme pour assurer un avenir le plus serein et prospère possible à notre commune.

Je vous remercie.

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité de la tenue du DOB.

Dénominations de bâtiments publics

Il est proposé de donner le nom d'une personnalité à deux bâtiments publics :

- Le nom de Joëlle PICHON (1958-2021) à la halle de l'esplanade du Châtelard.
 - Joëlle PICHON a été conseillère municipale de 1995 à son décès.
 Adjointe aux affaires scolaires, elle était très investie au sein des associations, en particulier au sein de l'ASSJ Rugby

et de l'ASSJ cyclo, et dans l'organisation du Téléthon.

- Le nom du Docteur Christian TERLAUD à la maison dite « La Villa », située 13 rue Defaye, antenne notamment de la Ligue contre le cancer et de France Parkinson 87.
 - Le docteur TERLAUD était chef de service de médecine interne à l'hôpital de Saint-Junien. Homme de culture profondément attaché à sa ville natale, il s'est battu pour défendre, maintenir et développer le centre hospitalier Roland-Mazoin.

Nathalie Tarnaud a pris la parole :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Quelques mots simplement pour ajouter que ces dénominations font naturellement consensus. Il y a des parcours et des engagements qui méritent notre reconnaissance. Ceux du Docteur Christian Terlaud et de notre collègue et amie Joëlle Pichon en font partie. Notre commune sait aussi honorer les siens ; c'est là une excellente chose.

Je vous remercie.

Voté à l'unanimité.

Après le vote, Thierry Granet indique que l'inauguration de la plaque à La Villa se fera le samedi 5 avril à 11h.

Application de tarifs pour la médiathèque en vertu du règlement départemental de soutien au réseau de la lecture publique

La présente délibération vise à exposer les tarifs appliqués par la médiathèque en vertu du partenariat établi avec le Département Haute-Vienne et plus particulièrement la bibliothèque départementale de la Haute-Vienne. Il est proposé de valider la mise en application du tarif de remboursement des supports de la Bibliothèque départementale Haute-Vienne et des bibliothèques du réseau Haute-Vienne perdus ou dégradés.

Les détails dans la délibération ci-jointe : CM-20250310-1

Voté à l'unanimité.

Création d'un groupement de commandes sur l'achat de serveurs informatiques

La présente délibération vise à mettre en place un groupement de commandes avec la communauté de communes Porte Océane du Limousin pour l'achat de serveurs informatiques. Les détails dans la délibération ci-jointe : CM-20250310-2

Et le texte de la convention : CM-20250310-Convention

Voté à l'unanimité.

Adaptation du tableau des emplois permanents et occasionnels au 1er avril 2025

Il est proposé à l'assemblée de procéder à l'adaptation du tableau des emplois pour tenir compte :

- d'un besoin en recrutement au service bâtiment,
- d'un besoin en recrutement au service des ressources humaines,
- de la suppression de postes permanents.

CM-20250310-3

Voté à l'unanimité.

Remerciements

- Les amis des fleurs remercie la municipalité pour l'aide apportée tout au long de l'année 2024.
- L'ASSJ Cyclotourisme remercie la municipalité et l'ensemble des services (administratif, communication, voirie et électricité) pour l'aide apportée pour la Compet' à Yoyo du dimanche 23 février.

Points inscrits à l'ordre du jour à la demande du groupe Énergie citoyenne

Nous avions sollicité le Maire dans la matinée pour ajouter 2 sujets à l'ordre du jour (<u>Courrier-Mairie-09-03-2025</u>). Le premier est sur la retransmission vidéo des conseils en direct et le second est une motion en rapport avec le Lycée Paul-Éluard.

Retransmission vidéo des séances du conseil municipal

J'ai donc pris la parole sur cette première question :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous le savez, pour notre groupe Énergie citoyenne, redonner confiance en nos responsables publics et redonner goût à l'engagement citoyen est un enjeu fondamental. Et l'atteinte de cet objectif ne peut que passer par une transparence démocratique renforcée.

C'est dans cette optique que, depuis le début du mandat, notre groupe demande que les séances du conseil municipal soient retransmises sur le site internet de la Mairie et sur les réseaux sociaux. Nous en reformulons la demande aujourd'hui.

Il n'y a aucune problématique d'ordre technique ou financier puisque, durant la période Covid-19, cela a déjà été fait : les collectivités ont alors eu l'obligation de recourir à la diffusion numérique lorsque le public était temporairement interdit.

Car, principe démocratique sacré qu'il convient de rappeler, les réunions du conseil municipal sont publiques et tout le monde peut y assister, sous réserve de rester silencieux et de ne manifester aucune opinion.

Mais la retransmission vidéo présente plusieurs intérêts. Elle permet à chacun d'accéder sans filtre à l'intégralité des débats publics et de pouvoir se forger son propre avis. De plus, grâce à ces enregistrements, il est possible pour tous les citoyens de regarder les séances quand ils le souhaitent, en direct ou à distance en relecture.

De nombreuses villes le font, j'en ai fait une petite liste non exhaustive :

- Châtelaillon-Plage : 6 500 habitants ;
- Paimpol : 7 500 habitants ;
- Dax : 21 000 habitants ;
- Guichen-Pont-Riant, 9 000 habitants ;
- Plus proche, une grande ville : Limoges (130 000 habitants).

Nous espérons que Saint-Junien le fera lors de nos prochaines séances.

Je vous remercie.

Le Maire, Hervé Beaudet, émet quelques réserves, même s'il n'est pas contre le fait d'en discuter. Il soulève :

- le risque d'une politique spectacle et les craintes quant à l'impact négatif sur l'ambiance et le débat ;
- un potentiel coût pouvant atteindre 30 000 euros pour l'équipement nécessaire.

Je réponds que je comprends tout à fait ses réserves, et que la politique spectacle est quelque chose que nous non plus nous ne voulons pas. C'est à nous, collectivement, d'être assez « grands » pour éviter d'en arriver là. Je complète au niveau du coût, ayant traité ce type d'installations dans mon « autre vie », en précisant qu'il y a un investissement qui peut aller bien au delà de 30 000 euros, mais qui peut être beaucoup beaucoup moindre.

Clémence Pique se préoccupe de l'empreinte écologique liée à l'augmentation de l'utilisation de serveurs informatiques, et que ce n'est pas cohérent quand on se dit défendre l'environnement.

Yoann répond qu'il y a des manières de faire de l'informatique plus vertueuses que d'autres. (Note du rédacteur : comme nous, la municipalité a des serveurs hébergés chez infomaniak, dont <u>l'engagement écologique</u> n'est plus à démontrer, notamment avec son nouveau datacenter qui revalorise 100% de l'énergie utilisée...) Pour la question de la politique spectacle, Yoann indique que le débat est déjà public et qu'il pense que la diffusion peut dans certains cas, au contraire, amener une sorte de régulation. Il faut faciliter l'accès à la vie publique et permettre un accès sans filtre aux débats.

Pierre Allard prend la parole pour appuyer le fait que ça a un coût et que ça a également un impact sur l'environnement. Mais surtout il regrette que la société laisse le vivre ensemble disparaître, et qu'au lieu de régler ce problème, on trouve des moyens de les contourner, avec les réseaux sociaux, les vidéos, etc. On est dans une société où si on n'a pas d'informatique, on n'a rien.

Yoann reprend la parole pour demander combien de personnes sont dans le public aujourd'hui : la réponse est personne. Il est d'accord sur le constat, mais certains de nos concitoyens voudraient peut-être assister aux séance de notre conseil municipal mais ne le peuvent pas pour diverses raisons (personnelles, professionnelles, etc.). La diffusion par vidéo est un outil complémentaire qui n'empêchera pas ceux qui veulent venir de le faire. Yoann ajoute qu'à titre personnel il n'aime

pas être filmé et enregistré mais indique qu'il y a des exigences démocratiques qui s'imposent aux élus. Il propose une expérimentation et de voir si ça marche ou pas, tant auprès des citoyens (ex. : mesure du nombre de vues) que des élus (modification ou non des comportements). À l'issue, en fonction du bilan établi, le dispositif sera arrêté ou pérennisé.

Hervé Beaudet conclut en disant qu'il n'est pas opposé à l'expérimentation mais que ça a un coût non négligeable. (Note du rédacteur : lors d'une discussion avec lui après le conseil, je lui ai fait remarquer que l'on pouvait louer le matériel le temps de l'expérimentation. De plus, je lui ai indiqué que le coût le plus important dans ces solutions concerne la prise de son, et que pour cela, nous sommes déjà équipés.)

Situation du Lycée Paul-Éluard

Le Maire donne ensuite la parole à Yoann, en précisant que la mise à l'ordre du jour de cette motion est une faveur qu'il nous fait, vu les courts délais dans lesquels nous lui avons transmis, mais ajoute qu'il a compris qu'il y avait un caractère d'urgence.

Yoann remercie le Maire pour sa réponse positive à la sollicitation du groupe Énergie citoyenne et répond qu'en effet il est important que le conseil se positionne aujourd'hui compte tenu d'échéances prochaines. Yoann indique également que certains éléments ont été connus très récemment et que la rédaction d'une motion requiert un peu de temps (le texte est issu d'un travail du groupe).

Yoann fait ensuite la déclaration suivante :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Il est déstabilisant de voir que les situations critiques s'enchaînent. L'habitude nous menacerait presque d'abattement...

Car après le lycée Édouard-Vaillant, auquel nous avons manifesté notre soutien, nous apprenons que le lycée Paul-Éluard, lui aussi, est dans une mauvaise posture : il a été annoncé la perte de 46 heures par semaine de la dotation horaire à partir de la prochaine rentrée scolaire, entraînant des choix inacceptables : fermeture d'une classe de première, suppression d'un poste de professeur d'EPS, fin

de la section sportive (athlétisme), perte de l'unique professeur d'allemand titulaire dans l'établissement, réduction des heures pour les options EPS et théâtre de fait directement menacées dans leur existence même.

Ce qui se dessine, c'est le risque d'un lycée dont l'offre de formation et d'enseignement se réduit au strict minimum. L'attractivité de notre lycée, y compris pour les élèves du territoire, est en jeu... Et, plus globalement, la promesse républicaine de méritocratie passe par le maintien d'une offre généraliste avec des spécialités, sur tous les territoires. Les élèves ruraux ne doivent pas avoir moins de chances, moins d'opportunités, que leurs homologues des grandes villes.

C'est pourquoi notre groupe Énergie citoyenne vous propose l'adoption de la présente motion dont ma collègue Corinne Guillot va vous donner lecture.

Corinne lit alors la motion :

Motion relative au maintien de la carte des formations et enseignements du lycée Paul-Éluard de Saint-Junien Proposée par le groupe Énergie citoyenne

Considérant l'alerte lancée par la communauté éducative, les élèves et les parents d'élèves du lycée Paul-Éluard de Saint-Junien concernant l'annonce de la perte de 46 heures d'enseignement par semaine dès la rentrée de septembre 2025,

Considérant qu'au regard de cette diminution de la dotation horaire il est envisagé la fermeture d'une classe de première, la suppression d'un poste de professeur d'EPS, la fin de la section sportive (athlétisme) ainsi que la perte de l'unique professeur d'allemand titulaire dans l'établissement,

Considérant que seraient également réduites donc menacées les options EPS et théâtre,

Considérant l'atteinte à la qualité de l'enseignement au sein de notre lycée que porterait cette diminution de la dotation horaire induisant, d'une part, l'augmentation des effectifs par classe et, d'autre part, des difficultés croissantes pour organiser des dédoublements,

Considérant aussi que cette nouvelle organisation risque de conduire à des refus d'accueil d'élèves en cours d'année scolaire, les classes étant surchargées,

Considérant la nécessité de garantir une offre de formation qui ne se réduise pas au « strict minimum » pour maintenir l'attractivité de notre lycée et permettre aux jeunes de notre territoire rural de bénéficier des mêmes chances que celles offertes aux élèves issus des grands centres urbains,

Considérant la gravité du préjudice, pour nos élèves et pour notre territoire, que les mesures envisagées en raison de la baisse de la dotation horaire font porter sur le lycée Paul-Éluard,

Le conseil municipal de Saint-Junien :

- Affirme son opposition à toute diminution de la dotation horaire allouée au lycée Paul-Éluard de Saint-Junien ;
- Souhaite que toutes les options et sections proposées au sein du lycée Paul-Éluard de Saint-Junien soient maintenues, tout comme les postes d'enseignant ;
- Interpelle le Rectorat de l'académie de Limoges et la Région Nouvelle-Aquitaine afin qu'un engagement conjoint soit pris en ce sens.

Nadège Coucaud nous indique que l'on peut supprimer la partie « en cours d'année scolaire » dans la phrase « risque de conduire des refus d'accueil d'élèves en cours… » car les refus se font parfois en début d'année scolaire (même maintenant). Modification acceptée par tout le conseil.

Clément La Dune prend la parole pour rappeler que ce problème est général à tous les établissements et que c'est une conséquence de choix politiques nationaux.

La motion est votée à l'unanimité.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

La décision ont été données en séance : Decisions-CM20250310

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire annonce la clôture de la séance à 19h20.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
 - Actualités
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - Calendrier
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - Commissions POL
- Départementales 2021
- Municipales 2020
 - Nos candidats

- Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- Le Jugement Majoritaire
- Contactez-nous !
- Recherche
- Connexion

<u>Lettre ouverte au Président de la République</u>

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 14 mars 2025



Alors que ce 13 mars 2025 marque les 7 ans de fermeture du tronçon entre les gares de Saillat-Chassenon et d'Angoulême, et alors que l'année 2025 est celle du 150e anniversaire de l'ouverture de la ligne de chemin de fer Limoges-Angoulême, notre groupe Énergie citoyenne a décidé d'adresser une lettre ouverte au Président de la République à propos, d'une part, de l'urgence de mener les travaux de régénération de cette ligne et, d'autre part, de la nécessité de disposer d'un guichet ouvert 7 jours sur 7 en journée en gare de Saint-Junien.

Voici le texte de notre courrier :

Élus au conseil municipal de Saint-Junien, nous sommes particulièrement préoccupés par les situations de recul du service public ferroviaire qui nuisent directement à la qualité de vie au sein de notre territoire.

Face à une absence de décision qui n'a que trop duré et qui ne peut engendrer que lassitude et colère, nous n'avons pas d'autre choix que d'en appeler au plus haut représentant de l'État.

Saint-Junien, deuxième ville du département de la Haute-Vienne, est située sur la ligne ferroviaire Limoges-Angoulême qui est fermée entre les gares de Saillat-Chassenon et d'Angoulême depuis désormais 7 ans, en raison d'un sous-investissement massif de longues années durant.

La réouverture de ce tronçon doit être une priorité pour promouvoir le train du quotidien et permettre aux usagers de notre territoire d'accéder à une gare TGV (Angoulême) et de se rendre facilement à Bordeaux, capitale régionale. Les usagers, à travers notamment l'association ANGOULIM, se mobilisent fortement et massivement pour que cette ligne soit rouverte, avec le soutien des élus de Haute-Vienne et de Charente. Cependant, malgré une avancée notable en juin 2024 avec l'inscription de crédits dans l'avenant mobilité du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027, l'inquiétude persiste car le compte n'y est toujours pas pour la régénération de la ligne. De même, aucun acte tangible n'est intervenu depuis ce premier pas... Or, il ne peut plus y avoir d'atermoiements supplémentaires : nous attendons, de la part des décideurs, des propos clairs et définitifs quant à l'avenir de notre ligne ferroviaire, ainsi que des actions fortes et immédiates.

Nous avons donc besoin, à travers votre voix, d'une décision irrévocable de l'État pour que la réouverture de la ligne soit effective dans les meilleurs délais. Si nous sommes fiers que le chantier de Notre-Dame de Paris ait pu être réalisé en 5 ans, nous espérons qu'il en sera de même pour les rails entre Saillat et Angoulême. Car, dans ce dossier, nous ne pouvons qu'envisager votre soutien en faveur du retour d'un service public indispensable.

Par ailleurs, nous avons écrit, en fin d'année 2022, au président-directeur général de la SNCF au sujet la fermeture partielle du guichet de la gare de notre commune (les samedis, dimanches et jours fériés). Aucune réponse ne nous a été adressée…

Or, au regard des réelles difficultés posées par cette décision non concertée, nous sollicitons aujourd'hui directement votre intervention afin d'obtenir la réouverture du guichet de notre gare, 7 jours sur 7 en journée.

En effet, une telle organisation offre un véritable service à la population, bien au-delà de la simple vente de billets, en assurant notamment des missions de conseil, de sécurité et d'accompagnement auprès des usagers.

De plus, notre commune était encore la seule des environs à disposer encore d'un guichet ouvert 7 jours sur 7 en journée. Sa fermeture partielle pénalise donc tout un territoire.

Autrement dit, un guichet est de nature à faciliter toutes les démarches donc à inciter le grand public à prendre le train. C'est pourquoi, à l'heure où la décarbonation des mobilités est devenue un enjeu prioritaire pour notre avenir, sa fermeture partielle à Saint-Junien constitue véritablement une décision à rebours du bon sens. Nous ne doutons pas que vous nous rejoindrez sur ce constat.

La République, c'est la cohésion de ses territoires. La République, c'est l'égalité entre ses territoires. En tant que garant de ces principes fondamentaux au regard de votre fonction, nous en appelons avec solennité et gravité à votre engagement pour que la promesse républicaine s'incarne à travers des actes forts.

L'avenir de notre territoire est en jeu ; il est entre vos mains.

Nous vous remercions par avance pour votre réponse à cette lettre qui sera rendue publique.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président de la République, notre sincère considération.

Vous pouvez également consulter et télécharger une copie de notre courrier en cliquant sur le lien suivant : <u>Courrier-EC-President-Republique</u>



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
 - Actualités
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - ∘ Calendrier
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
 - ∘ <u>Nos candidats</u>
 - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- Le Jugement Majoritaire
- Contactez-nous !
- Recherche
- Connexion

<u>Réunion du Conseil Municipal du 6</u> février 2025

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 14 mars 2025



Ce carrefour — qui n'est semble-t-il pas dangereux — a été au coeur des discussions…

Le 6 février 2025 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Bernard Beaubreuil était absent, représenté par Philippe Gandois.

Laurence Chazelas était absente, représentée par Thierry Granet.

Bernadette Desroches était absente, représentée par Didier Roy.

Aurabelle Pesquet était absente, représentée par Nadège Coucaud.

Clémence Pique était absente, non représentée.

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 février 2025
- <u>Débat d'orientation budgétaire 2025</u>
- Dénominations de bâtiments publics
- Application de tarifs pour la médiathèque en vertu du règlement départemental de soutien au réseau de la lecture publique
- <u>Création d'un groupement de commandes sur l'achat de serveurs informatiques</u>

- Adaptation du tableau des emplois permanents et occasionnels au 1er avril 2025
- <u>Remerciements</u>
- <u>Points inscrits à l'ordre du jour à la demande du groupe Énergie citoyenne</u>
 - Retransmission vidéo des séances du conseil municipal
 - Situation du Lycée Paul-Éluard
- <u>Décisions du Maire</u>

Début de la séance à 18h30.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre n'est à ce jour pas encore en ligne sur le site de la Mairie. Il nous a été fourni avec la convocation au conseil municipal pour approbation avant publication sur le site de la Mairie dans la semaine. N'oubliez pas de lire notre propre compte rendu pour avoir plus de détails (<u>Réunion du Conseil Municipal du 5 décembre 2024</u>).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Accompte sur le versement des subventions pour l'année 2025

Certaines associations sportives de Saint-Junien ont fait savoir qu'elles avaient un besoin de trésorerie dès le début de l'année pour assurer leurs missions, aussi, il convient de proposer une délibération spécifique avant le vote du budget 2025, afin d'autoriser le versement d'avances. Ce besoin est lié à différents facteurs :

- Le déroulement du calendrier de la saison sportive (septembre-juin)
- Le budget de l'association repose sur le financement municipal
- Leur action est continue alors que leur financement est lié à des crédits d'Etat mis en œuvre au cours du deuxième trimestre de l'année en cours.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à un premier versement de subvention, pour répondre aux besoins de trésorerie des associations ci-après :

• L'ASSJ Rugby : 19 250 € • L'ASSJ Football : 5 500 € • Le Roc ASSJ : 21 875 €

• L'ASSJ Athlétisme : 19 250 €

Soit un total de 65 875 €.

Voté à l'unanimité.

Cession en ligne de matériel inutilisé

La ville de Saint-Junien met en vente de gré à gré ses biens inutilisés sur le site de courtage en ligne AGORASTORE.fr.

Les mises à prix ont été élaborées sur la base de l'état des matériels et sur les mises à prix constatées sur la plateforme pour des matériels similaires. Ces mises à prix sont plutôt basses afin de ne pas freiner le démarrage des enchères.

- Ensemble RENAULT M 160 et répandeuse : Mise à pris 6 500 €
- VUL RENAULT KANGOO : Mise à pris 600 €

Plus de détails dans la délibération : CM-20250206-1

Voté à l'unanimité.

Aménagement de l'avenue Paul Vaillant-Couturier

Il est proposé de valider le projet d'aménagement de l'avenue Paul Vaillant Couturier dont le plan est joint ci-dessous.

La chaussée et les trottoirs de l'avenue Paul Vaillant-Couturier présentent des dégradations importantes. S'agissant d'un axe très fréquenté permettant notamment de desservir la gare, il est proposé de réaliser un nouvel aménagement, renforçant la végétalisation d'une part et facilitant la mobilité douce d'autre part. Le coût total s'élève à environ 376 000 €, avec un reste à charge pour la commune d'environ 265 000 €.

La délibération : CM-20250206-2

<u>Plan Projet - avenue Paul Vaillant Couturier</u>

Elianne Croci précise que lors de la réunion publique de présentation du projet (l'an passé), des administrés avaient fait des remarques sur l'emplacement des parkings à cause de problèmes liés à un handicap. Ce besoin a été pris en compte et le plan modifié en conséquence.

Frank Bernard prend la parole :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Le projet visant à réaliser des travaux de voirie sur l'avenue Vaillant-Couturier en créant un aménagement spécifique qui favorise les mobilités douces et renforce la sécurité des usagers est une proposition intéressante.

Car, bien entendu, nous sommes d'accord sur la nécessité des travaux. Personne ne peut la nier au regard de l'état général de la voirie (la chaussée est dégradée et les trottoirs le sont peut-être encore plus). Il est également incontestablequ'il y a un réel problème lié au stationnement, les riverains étant parfois actuellement obligés de garer leurs véhicules sur les trottoirs, rendant ainsi la circulation piétonne encore plus difficile, en particulier pour les personnes à mobilité réduite, avec des chariots, avec des poussettes, etc. De même, le réaménagement de la chaussée devant les commercesrépond à un besoin déjà identifié. Enfin, l'ajout de nouveaux arbres est une bonne chose.

Cependant, ce constat étant posé, nous avons deux réserves majeures concernant ce projet.

- La première a trait à l'idée de réaliser l'équipement spécifique que constitue une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB), ou « chaussidou ». Il est utile de rappeler qu'un chaussidou est un mode de circulation soumis à 2 conditions :
 - D'une part, que le trafic ne soit pas trop important : or, l'avenue Vaillant-Couturier est un axe très fréquenté — vous l'indiquez dans le texte de la délibération — et, en effet, il supporte chaque jour le passage de 1500 véhicules en moyenne ;
 - D'autre part, il faut que les conditions de visibilité soient suffisantes : or, deux courbes assez marquées, de même que les arbres, limitent assez sérieusement la visibilité dans la partie basse de l'avenue.

Autrement dit, la typologie de la route et sa fréquentation font que l'on peut se poser de manière globale la question de la pertinence de ce système sur cette portion de route. Car il n'est pas certain que le chaussidou garantisse ici une circulation en toute sécurité pour les cyclistes, ni même pour les automobilistes.

Je vous laisse le soin de répondre avant que mon collègue Jean-Sébastien ne vous présente notre seconde réserve. Hervé Beaudet répond qu'il n'était pas possible sur cette avenue de mettre en place une piste cyclable et que le chaussidou est une solution pour favoriser la mobilité douce. C'est selon lui un dispositif qui marche ailleurs et qui peut être testé à Saint-Junien. José Fernandes, directeur des services techniques, précise que les fiches techniques du CEREMA sont très précises sur le sujet. Ce système est essentiellement un marquage au sol et il est facilement retirable si on se rend compte que ça ne fonctionne pas. Cet axe a beaucoup de passage, mais sur des créneaux assez réduits (Note du rédacteur : donc, sur ces créneaux réduits, correspondant aux heures de trajet domicile-travail, on incite les usagers des mobilités douces à ne pas passer par là, parce que c'est trop fréquenté...). Frank revient sur le point des marquages en confirmant l'aspect intéressant de considérer ce côté réversible pour envisager une forme d'expérimentation du dispositif.

Clément La Dune prend ensuite la parole pour indiquer que Frank s'est probablement mal exprimé en disant que les gens sont obligés de se garer sur les trottoirs, parce qu'être obligé de se garer sur les trottoirs, à Saint-Junien, ça n'existe pas : Clément La Dune considère que les riverains font le choix de le faire et de se mettre en infraction.

Je prends ensuite la parole pour indiquer notre deuxième réserve sur le projet :

Monsieur le Maire, chers collègues,

• La seconde réserve majeure que notre groupe formule concerne la sécurité : il est en effet regrettable que le projet ne prenne pas en compte le carrefour de la gare sur lequel débouche l'avenue Vaillant-Couturier. Ce carrefour mal signalé, mal matérialisé et sans organisation, est dangereux. Il aurait été pertinent, même si cela n'aurait pas eu le même coût je suis d'accord, de l'inclure dans ce projet de réaménagement. Il est question dans le projet qui nous est présenté de protéger les cyclistes dans l'avenue, mais quand ils en sortent ils sont en quelque sorte abandonnés à leur sort, au risque d'accident ! Le projet proposé ne s'inscrit pas dans une continuité pour les vélos. Il s'agit d'un « tronçon » isolé. Or, si l'on veut augmenter le nombre de cyclistes, il faut qu'ils puissent se déplacer sereinement du début à la fin. Et, si l'on revient à la question du carrefour de la gare, la situation est déjà inconfortable et non sûre pour les automobilistes... Alors que dire pour les cyclistes, voir les piétons ? Étant le local de l'étape, je connais bien le coin. Repenser de manière globale ce carrefour, pour toutes les mobilités, semble donc clairement indispensable.

Le Maire répond que l'aménagement de l'avenue n'exclut pas que l'on réfléchisse à l'aménagement de ce carrefour.

José Fernandes dit que ce point a été discuté en commission et il a été conclu que les gens font plus attention sur un carrefour comme celui-là. Un aménagement symbolique a été prévu (une ligne blanche de 15m de long devant les commerces). Les utilisateurs, instinctivement réduisent leur vitesse et le carrefour ne fonctionne pas si mal. Il n'y a pas de problèmes ou d'accidents relevés sur cet axe. Je réponds que nous avons de la chance et on me répond que non, ce n'est pas de la chance, c'est un carrefour qui fonctionne.

Yoann répond que si l'on pousse le raisonnement développé, à savoir que l'absence de signalisation crée de la sécurité, alors dans cette optique il ne faut plus aucun dispositif de signalisation, nulle part... Cette idée ne tient donc pas. Yoann poursuit au sujet du carrefour de la gare en indiquant qu'il est dangereux et qu'il pourrait faire part d'expériences personnelles sur cet endroit… Il considère que si l'on veut faire une continuité entre les bords de Vienne et le coeur de ville, il faut sécuriser toutes les formes de mobilité. On parle beaucoup de signalisation pour les automobiles, mais il nous revient d'inclure toutes les mobilités, c'est-à-dire aussi les cyclistes et les piétons. Ce carrefour sans signalisation, où l'on a trois formes majeures de mobilité, est problématique. Il rappelle qu'il suffit d'un seul accident majeur pour regretter de ne pas avoir agi en temps et en heure. Il regrette aussi que le chaussidou n'aille pas jusqu'à la gare en bas de l'avenue, et ne continue pas non plus jusqu'au collège ou au palais des sports en haut de l'avenue. Finalement, le chaussidou envisagé ne relie rien à rien. C'est un simple tronçon isolé qui ne s'inscrit pas dans plan global.

Alex Gerbaud regrette que ces remarques n'aient pas été exprimées en commission quand le sujet a été débattu. Frank a répondu qu'il pensait pouvoir discuter de ce sujet en commission urbanisme mais que c'était la commission travaux qui le gérait, dans laquelle il ne figure pas. (Note du rédacteur : nous n'avons qu'un seul membre de notre groupe dans la commission travaux qui était excusé le jour où ce sujet a été abordé. De plus, il n'est pas toujours simple de se forger un avis lorsque l'on découvre en direct un dossier et il est normal que l'on ait besoin d'en parler au sein du groupe avant de prendre position. Enfin, le travail en commission avec ses membres n'interdit pas aux élus non membres des commissions d'avoir des avis complémentaires qu'ils ne peuvent pas exprimer avant d'avoir des compte-rendus détaillés, ce qui est rarement le cas...)

Eliane Croci rappelle que de nombreux quartiers vont nécessiter des travaux de voirie pour le passage du réseau de chaleur et qu'il fallait donc trouver un tronçon non concerné. Elle indique qu'ils ont bien cette idée de mobilité douce sur l'ensemble de la ville à l'esprit dans un second temps.

Yoann reprend la parole pour indiquer que notre groupe n'est pas défavorable au chaussidou par principe, mais que nous lançons une sorte d'alerte parce que ce tronçon n'est vraisemblablement pas le plus pertinent pour une première expérimentation : on aurait pu penser à des endroits avec des lignes plus droites et une meilleur visibilité. On aurait pu aussi faire les marquages du chaussidou avant même de débuter les travaux, pour expérimenter, justement, puis évaluer. Yoann ajoute qu'il est faux de dire qu'il n'y avait pas la place de faire une vraie piste cyclable dans cette avenue : en effet, la création d'une voie cyclable sécurisée aurait été possible si, par exemple, il avait été décidé de mettre l'avenue en sens unique, projet qui ne peut se concevoir que dans le cadre d'une réflexion globale du plan de circulation dans notre commune. Yoann conclut en précisant que les membres du groupe Énergie citoyenne ne sont pas opposés au projet, mais que nous avons de grandes réserves. Il salue l'intégration de la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement dans ce projet. En somme, c'est donc un « oui mais » ou « oui sauf » que notre groupe formulera à travers le vote favorable qu'il apportera à cette délibération...

Pierre Allard a parlé ensuite longuement pour vanter les mérites de la gestion de l'eau sur la communauté de communes et redire ce qui avait déjà été dit par le Maire et le directeur des services techniques.

Je prends ensuite la parole pour revenir sur la réunion publique, indiquant que j'y étais et que ce n'était pas le lieu pour un débat entre élus, mais que c'était fait pour avoir le retour des habitants. Ceux-ci se sont d'ailleurs plus inquités du fonctionnement du chaussidou que d'autre chose. Et certains habitants, notamment les commerçants, premiers concernés, n'avaient pas eu l'invitation, ce qui est un détail mais ce qui est dommage. Je rappelle ensuite la dangerosité du carrefour, indiquant que j'y vais très régulièrement pour accéder aux éco-points, et que c'est compliqué et dangereux, de jour, mais encore plus de nuit… Je conclus en disant que j'avais bien entendu que monsieur le Maire était favorable à aborder ce sujet par la suite.

Didier Lekiefs se demande sur quoi je me base pour dire que c'est dangereux, que ce n'est qu'une impression puisqu'il n'y a pas d'accident. Je réponds que nous n'avons effectivement qu'à attendre d'en avoir un !

Voté à l'unanimité.

Instauration du nouveau régime indemnitaire des policiers municipaux et des gardes champêtres

Les agents publics relevant des cadres d'emplois de la police municipale et relevant du cadre d'emplois des gardes-champêtres bénéficient d'un régime indemnitaire spécifique qui ne relèvent pas du régime indemnitaire dénommé « RIFSEEP » attribué aux autres cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

Suite à l'abrogation des décrets régissant l'ancien régime indemnitaire pour ces deux cadres d'emplois, il convient d'instaurer le nouveau régime indemnitaire en vigueur appelé l'Indemnité Spéciale et de Fonctions et d'Engagement (ISFE). Ce nouveau régime indemnitaire vise à simplifier et rendre plus attractif le régime indemnitaire des policiers municipaux et gardes-champêtres, lesquels exercent des métiers en tension.

Les détails sur ce nouveau régime sont dans la délibération : CM-20250206-3

Voté à l'unanimité.

Recours au service missions temporaires proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne

Pour faire face au problème posé par l'absence momentanée de personnel dans les collectivités territoriales, le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne (CDG87) a créé un service de remplacement. L'équipe d'intervenants de ce service est constituée d'agents contractuels, sélectionnés, formés et recrutés par le Centre de Gestion. La possibilité de bénéficier, en cas de besoin, de l'intervention d'un de ces agents du Centre de Gestion est subordonnée à la signature d'une convention de recours au service Missions Temporaires.

Ci-joint la convention : <u>Convention - Recours service missions</u> temporaires CDG

Voté à l'unanimité.

Adaptation du tableau des emplois permanents et occasionnels au 1er février 2025

Il est proposé de valider le tableau des emplois au 1er février 2025. Il est indiqué également que des agents vont être partiellement mis à disposition du Syndocat Mixte Charente e Limousin et de l'Association Pont Levis.

Plus de détail dans la délibération et le tableau : CM-20250206-4

Voté à l'unanimité.

Modification concernant les tarifs de salles et camping-car Park dans le recueil des tarifs 2025

Conformément aux préconisations de Camping Car Park, il est proposé de modifier certains tarifs inscrits dans le recueil 2025, afin d'harmoniser les prix avec ceux des aires de stationnement environnantes.

Les ajustements envisagés sont :

- Services (tranches de 5 heures) : réduction du tarif de 7 € à 6 € .
- Campeurs sans véhicule : réduction du tarif de 7,50 € à 7 € .

Ces modifications visent à rendre les tarifs plus compétitifs et cohérents avec les pratiques des autres aires de stationnement gérées par Camping Car Park.

De plus, une erreur a été identifiée dans le recueil des tarifs 2025 concernant le forfait week-end été personnes/organismes ou associations qui résident hors territoire de la ville pour la salle Amédée Burbaud. Afin d'assurer une harmonisation avec les autres augmentations prévues pour les équipements communaux, il est proposé de fixer ce tarif à 156 € au lieu de 153 € .

Philippe Gandois précise que la modification des tarifs du camping ne sont pas une erreur, mais bien une modification pour suivre les recommandations de Caping Car Park.

Voté à l'unanimité.

Solidarité avec la population de Mayotte - Aide d'urgence

Il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, en faisant un versement d'un montant de 3 000 € à la Fondation de France.

Yoann Balestrat prend la parole au nom de notre groupe :

Monsieur le Maire, chers collègues,

L'état de dévastation de Mayotte après le passage du cyclone Chido est sidérant. Nous pensons fort aux Mahorais qui font preuve de courage. Courage face à cette situation de désastre. Courage face au défi de la reconstruction.

De même, au travers de cette délibération, nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux qui se sont rendus à Mayotte après la catastrophe pour apporter leur aide,

notamment les soignants, les sapeurs-pompiers et les gendarmes, certains étant issus de notre commune. Nous leur adressons toutes nos reconnaissances.

Mais la tragédie vécue par Mayotte nous oblige. Nous ne pouvons plus être dans le déni qui confine à l'inaction. Bien au contraire, le temps de la prise de conscience et du sursaut, partout, à toutes les échelles, est venu. Personne n'est à l'abris, nulle part. Je ne ferai pas ici la liste des catastrophes : tout le monde les a en tête, l'actualité en regorgeant tristement... Il nous faut le dire, les principales victimes de ce réchauffement climatique lié à l'activité humaine sont les plus fragiles, les plus précaires, les plus pauvres, c'est-à-dire ceux qui sont les moins responsables des émissions de gaz à effet de serre, rajoutant par là-même de l'injustice au malheur.

Oui, nous sommes bel et bien dans une nouvelle ère de l'histoire de l'Humanité, celle de l'anthropocène. Mais, alors que les scientifiques alertent et attestent, un vaste mouvement de climato-scepticisme s'organise et tente de se répandre, partout, dans des mouvements populistes au niveau international tout autant qu'à l'échelle de notre pays. Les plus radicaux d'entre eux nient le réchauffement climatique; les autres — peut-être les plus dangereux finalement — reconnaissent le réchauffement climatique mais refusent d'admettre qu'il est lié à l'activité humaine.

Aujourd'hui, pour chaque territoire et chaque collectivité, la question n'est plus de savoir si des phénomènes climatiques inédits par leur violence, leur gravité ou leur récurrence vont arriver. La question est plutôt de nous préparer à leur survenue… Adaptation et résilience sont par conséquent les deux maîtres-mots qui doivent guider notre action.

L'écologie n'est pas une lubie déconnectée de la réalité. L'écologie est une nécessité impérieuse réclamée par la science. Nous ne pouvons plus faire comme avant. Telle est la conclusion que nous devons collectivement retirer du drame de Mayotte et de tous les autres.

Remerciements

Colonelle Dorothée Cloitre remercie la municipalité pour le prêt d'une salle à l'occasion de la sainte Geneviève.

Questions diverses

Notre groupe a demandé l'inscription d'un point à l'ordre du jour, à savoir l'adoption d'une motion relative au maintien de la carte des formations du lycée professionnel Édouard-Vaillant de Saint-Junien (voir notre courrier). Avant de laisser Yoann procéder à sa lecture, Monsieur le Maire fait un rappel de l'historique.

Il a indiqué que nous avions été alertés par une collègue, Christelle Simonneau, concernant les formations CAP APH ainsi que le BAC Pro TRPM. Il a mentionné qu'il y avait eu un engagement avec le président de la communauté de communes pour interpeller le président du Conseil régional et les instances de l'Académie. Le Maire a également indiqué qu'il avait rencontré le proviseur du lycée, qui avait fait des propositions au CDEN. Ces actions ont conduit à des réponses concernant le remplacement de certaines sections, notamment le CAP APH par un CAP équipier polyvalent de commerce et le bac pro technicien réalisation de produits mécaniques par un bac pro en modélisation 3D et prototypage. Il a souligné que ces changements étaient en réponse à une demande des industries de la région.

Yoann indique en préambule de la lecture que le vote de cette motion était un engagement que nous avions pris lors du dernier conseil municipal et qu'il remercie Monsieur le Maire d'avoir accepté de l'inscrire à l'ordre du jour, ainsi que son directeur de cabinet pour la qualité des échanges sur le sujet et le lien avec les différents groupes, parce que, même si c'est à l'initiative d'Énergie citoyenne, il est important que cette motion, qui porte sur un sujet de consensus, devienne celle du conseil municipal à l'unanimité.

Motion relative au maintien de la carte des formations du lycée professionnel Édouard-Vaillant de Saint-Junien Proposée par le groupe Énergie citoyenne

Considérant l'alerte lancée par la communauté éducative du lycée professionnel Édouard-Vaillant de Saint-Junien concernant le risque de fermeture de deux formations, à savoir le certificat d'aptitude professionnel (CAP) agent de propreté et hygiène (APH) et le baccalauréat professionnel technicien en réalisation de produits mécaniques (TRPM) option réalisation et maintenance des outillages (ROM),

Considérant l'importance de ces deux formations qui

concernent des métiers en tension et d'avenir,

Considérant le rôle d'insertion dans l'univers professionnel que jouent tout particulièrement ces formations auprès de jeunes bien souvent en situation de fragilité,

Considérant que la qualité de l'enseignement et des infrastructures du lycée répond parfaitement aux exigences reguises par ces formations,

Considérant la nécessité de maintenir ces formations pour notre territoire et au-delà,

Considérant le préjudice que la fermeture potentielle de ces formations ferait peser sur l'avenir des filières « propreté » et « industrie » et, plus globalement, sur l'attractivité et la pérennité du lycée professionnel de Saint-Junien,

Le conseil municipal de Saint-Junien :

- Affirme son souhait de voir ces formations du lycée professionnel Édouard-Vaillant de Saint-Junien maintenues;
- Interpelle le Rectorat de l'académie de Limoges et la Région Nouvelle-Aquitaine afin qu'un engagement conjoint soit pris en ce sens.

Christelle Simoneau précise que la fermeture et le transfert ont bien été validés et que c'est vraiment décevant. Elle rappelle notamment les problèmes de transport de ces élèves qui ne facilitent pas la possibilité de trouver des stages ailleurs. Le maire indique que cette motion réaffirme la position du conseil municipal et son engagement par rapport au maintien de ces formations.

Clément La Dune prend la parole pour indiquer que ce qui se passe au lycée professionnel est symptomatique de ce qui se passe dans les autres services publics et déplore la baisse des effectifs d'enseignants dans notre territoire.

Votée à l'unanimité.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées). Les décisions sont enfin (comme nous l'avons souvent demandé depuis le début du mandat) accompagnées des contrats liés aux décisions. Cela permettra un accès plus facile à leur consultation.

J'ai pris la parole au sujet des décisions 2024-97 et 2024-98. Elles ont en effet le même texte explicatif, la même date et tout est identique, sauf le montant. Ayant eu la réponse en amont du conseil, je précise que la différence vient du fait que l'une des décisions correspond aux voeux aux agents, alors que l'autre correspond aux voeux à la population.

Décisions - CM du 06.02.2025

La décision ajoutée en séance : <u>Décisions - CM du 06.02.2025-Suite</u>

Eliane Croci indique pour terminer que nous avons eu une copie de l'affiche qui a été distribuée dans toutes les rues concernées par les travaux rue Lucien Dumas. L'affiche est jointe ci-après :



Voici le

<u>lien vers les plans</u>.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire annonce la clôture de la séance à 19h36.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
 - Actualités
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - ∘ <u>Calendrier</u>
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - ∘ Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
 - Nos candidats
 - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- <u>Le Jugement Majoritaire</u>
- Contactez-nous !
- Recherche
- Connexion

Réunion du Conseil Communautaire POL du 3 février 2025

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 14 mars 2025



L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

Personnel

- Tableau des emplois permanents et occasionnels au 1er février 2025
- Recours au service 'Missions temporaires' proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne

Finances et prospectives, administration générale

- Attribution de subventions à divers organismes et associations pour l'année 2025
- Cité du cuir Autorisation de signature du marché concernant l'achat de matériel pour l'atelier professionnel

Économie

- Contrat Néo-Aquitain de Développement de l'Emploi sur le Territoire (CADET) — Déploiement du dispositif sur le territoire Charente e Limousin
- Zone d'activité de Boisse à Saint-Junien Vente d'un terrain à la Société Holding Groupe Bulteau

Gestion de la politique de l'eau, développement durable et économie circulaire

- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Haute-Vienne (CAUE 87) Tarif applicable aux EPCI
- Redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau Fixation de la contre-valeur pour l'année 2025
- Redevances pour performance des réseaux d'eau potable et pour performance des systèmes d'assainissement collectif — Fixation des contre-valeurs pour l'année 2025

Animation du territoire et action culturelle

• Etablissement public de coopération intercommunale Vienne-Glane — Subvention de fonctionnement et d'investissement et loyers du centre culturel et du Ciné-Bourse 2025

Vous trouverez l'ensemble des délibérations dans le document ci-joint : <u>Délibérations-20250203</u>

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

Seule la délibération relative à l'attribution des subventions 2025 aux associations et à divers organismes a donné lieu à une intervention.

Notre groupe Énergie citoyenne, par la voix de Yoann Balestrat, a en effet exprimé sa satisfaction concernant le maintien en 2025 du montant alloué aux associations. En effet, dans un contexte où les finances publiques sont particulièrement contraintes et où le monde connaît des bouleversements majeurs, ce choix s'avère pertinent. Pour Énergie citoyenne, soutenir et développer le tissu associatif est un véritable enjeu pour garantir la qualité de vie dans notre territoire. C'est également un signe de reconnaissance vis-à-vis des bénévoles qui se consacrent au quotidien au service des autres et de l'intérêt général : Énergie citoyenne tient à les remercier pour leur engagement.

Énergie citoyenne a donc logiquement voté pour cette délibération d'attribution des subventions, tout en regrettant cependant qu'à la différence de la plupart des autres associations, il n'ait pas été accordé à ce stade le montant sollicité par certaines d'entre elles, notamment l'Orchestre municipal d'harmonie (1000 euros sur les 1500 euros demandés) et l'Alliance Halieutique de Saint-Junien (500 euros sur les 1000 euros sollicités) :

- l'Orchestre municipal d'harmonie intervient dans le champ de la culture, domaine plus que jamais nécessaire en cette période critique ;
- l'Alliance Halieutique de Saint-Junien, au-delà de l'activité de pêche, participe à la protection du milieu aquatique, mission prioritaire s'il en est mais pourtant encore insuffisamment reconnue par les pouvoirs publics, visiblement à tous les niveaux...

Notre groupe Énergie citoyenne démontre, par son action et par ses votes, qu'il constitue une force faisant preuve de vigilance et de responsabilité.

Pour finir, vous trouverez ici les décisions prises par le président en vertu de ses délégations : <u>Décisions-20250203</u>

Si vous souhaitez plus de précisions sur nos positions et plus de détails sur nos interventions, n'hésitez pas à nous contacter par le formulaire de contact du site.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- <u>Accueil Actualités</u>
 - Actualités
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - ∘ <u>Calendrier</u>
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
 - Nos candidats
 - Vidéos de campagne

- Projets et Références
- Réflexions
- Le Jugement Majoritaire
- Contactez-nous !
- Recherche
- Connexion

<u>Dispositif de vidéoprotection : à quand un projet sérieux ?</u>

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 14 mars 2025



Depuis 2016, les **annonces fracassantes** sur l'installation de caméras dans notre ville s'enchaînent. Pourtant, **rien n'a jamais vu le jour**! Une belle opération de communication orchestrée par la municipalité… qui a encore fonctionné récemment auprès des médias, comme en témoignent les articles de presse publiés (voir ci-après la liste complète de 2016 à ce jour).

Quand, en fin d'année 2024, le sujet de la **vidéoprotection** est revenu **une nouvelle fois sur la table du conseil municipal**, notre groupe a demandé à connaître les **contours du projet** envisagé.

- Combien de caméras ? Pour quel coût global ?
- Quels emplacements ? Aux entrées-sorties de ville ou en centre-

ville ?

• Dans quel but ? Protéger des biens (comme certains monuments) ? Renforcer la sécurité des personnes (agir face à la délinquance) ? Lutter contre les incivilités (notamment aux abords des écopoints) ?

Nous n'avons obtenu aucune réponse concrète sur le contenu de ce projet vieux de plus de 8 ans ! Une **impréparation déconcertante**...

Loin de toute idéologie en la matière, **Énergie citoyenne plaide pour un projet de vidéoprotection sérieux et collaboratif**, construit en associant les acteurs professionnels du domaine de la sécurité, mais aussi les citoyens et les associations de défense des libertés publiques.

STOP aux annonces et à la poudre aux yeux. **BANCO** pour un vrai projet, solidement préparé et enfin mené à terme !

Bonne année 2025 à vous □

Pour nous contacter : <u>Contactez-nous !</u>

LISTE DES ARTICLES DE PRESSE

- « <u>Saint-Junien expérimentera la vidéo-surveillance cette année</u> », Le Populaire, 14 janvier 2016
- « <u>Saint-Junien</u>: <u>bientôt des caméras de vidéo-surveillance pour</u> <u>répondre au sentiment d'insécurité</u> », France bleu Limousin, 06 mars 2017
- « <u>Des communes du Limousin sous l'œil de la vidéo-surveillance</u> », France 3 Limousin, 03 mai 2021
- « <u>La municipalité projette d'installer 14 caméras de</u> <u>vidéosurveillance</u> », L'Abeille – Le Nouvelliste, 09 novembre 2023
- « <u>Vidéoprotection</u>, <u>petite enfance</u>, <u>végétalisation</u>, <u>démission</u>... <u>ce qu'il faut retenir du conseil municipal de Saint-Junien</u> », Le Populaire, 08 décembre 2023
- « <u>« Je souhaite qu'elle reste une ville sûre« : la vidéoprotection bientôt installée à Saint-Junien</u> », France 3 Limousin, 03 janvier 2025
- « <u>En Haute-Vienne</u>, <u>Saint-Junien va investir dans des caméras pour lutter contre les incivilités et les cambriolages</u> », Ici Limousin, 08 janvier 2025
- « <u>Prévue cette année, la vidéoprotection est très attendue à Saint-Junien</u> », Le Populaire, 13 janvier 2025



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- <u>Accueil Actualités</u>
 - Actualités
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - <u>Calendrier</u>
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
 - Nos candidats
 - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- Le Jugement Majoritaire
- <u>Contactez-nous</u> !
- Recherche
- Connexion

Réunion du Conseil Communautaire POL du 12 décembre 2024

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 14 mars 2025



L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

Motion

• Motion relative à la lutte contre les déserts médicaux

Représentation

- Commissions communautaires Modifications
- Mission locale rurale Désignation d'un délégué à l'assemblée générale
- Syndicat Mixte Charente e Limousin Désignation d'un délégué titulaire
- Syndicat Mixte d'alimentation en eau potable Vayres et Tardoire et du val de Tardoire (SIAEP Vayres Tardoire)
- Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant
- Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV) Désignation d'un représentant

Personnel

- Prestation d'action sociale Achat de chèques fermiers pour les agents de la communauté de communes
- Tableau des emplois permanents et occasionnels au 1er janvier 2025

- Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée en application de l'article 3 – ii de la loi n° 84-52 du 26/01/1984 – Chargé(e) de projet PLUI – planification
- Création d'un emploi non permanent afin de mener un projet –
 Conducteur d'opérations 'spécialité voirie'
- Mises à disposition de services et d'agents entre la communauté de communes Porte Océane du Limousin et la Ville de Saint-Junien

Finances et prospectives, administration générale

- Budget général Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025
- Budget assainissement Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025
- Budget eau Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025
- Budget ordures ménagères Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025
- Budgets général, ordures ménagères, eau, assainissement Admission en non-valeur des créances irrecouvrables
- Budgets ordures ménagères, eau, assainissement Effacement de dettes
- Centre aqua-récréatif Autorisation de signature des marchés de travaux de rafraichissement du hall d'entrée et de réaménagement des bureaux
- Centre culturel de la Mégisserie Equipement de transition LED et demande de subvention DETR 2025
- Cité du cuir Autorisation de signature des actes modificatifs aux marchés de travaux de réhabilitation et de restructuration des bâtiments
- Instauration de la taxe additionnelle à la taxe de séjour
- Demande de subvention DETR Mise en place de postes sécurisés de chloration et de groupes de sécurité sur postes de dépotage de chlorure ferrique
- Programme départemental de l'habitat privé Subventions

Aménagement de l'espace et urbanisme

 Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) 87

Gestion de la politique de l'eau, développement durable et économie circulaire

• Eau et assainissement — Recueil des tarifs 2025

- Nov habitat 87 Guichet unique Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH)
- Débat de concertation sur la détermination des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZA EnR)
- Engagement dans un contrat d'objectifs territorial (cot) avec L'ADEME

Travaux, gestion des déchets et assimilés

- Ordures ménagères Modification du rapport annuel d'activité 2023
- Redevance d'ordures ménagères Tarifs au 1er janvier 2025

Animation du territoire et action culturelle

- Etablissement public de coopération culturelle Vienne-Glane Versement d'avances sur la subvention 2025
- Fondation du patrimoine Adhésion et convention de partenariat

Sports et loisirs

• Centre aqua-récréatif — Tarification 2025

Vous trouverez l'ensemble des délibérations dans le document ci-joint : Délibérations-20241212

Le texte de la Motion est ci-joint : Motion-20241212

Étant arrivé avec un peu de retard, je n'ai pris part aux votes qu'à partir des délibérations sur le personnel.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité sauf celle sur les tarifs des ordures ménagères pour lesquelles nous avons voté contre.

Nous sommes intervenu sur l'eau pour remercier de cette évolution des tarifs que nous demandions depuis le début du mandat et dont on nous avait plusieurs fois dit que ce n'était pas possible. Nous sommes intervenus également sur le rapport annuel d'activité des ordures ménagères de 2023 modifié, pour remercier l'ensemble des agents qui agissent au service du public sur ces tâches, mais également le personnel qui a rédigé ce rapport très utile et complet. Enfin, nous sommes intervenus sur les tarifs des Ordures Ménagères pour expliquer notre vote contre. En effet, si les discussions en cours mèneront certainement à une évolution des tarifs et/ou des pratiques, les tarifs

actuels sont une hausse des tarifs précédents que notre groupe a critiqués depuis le début du mandat. Nous avons également regretté que l'arrivée de la tranche 4 personne ets plus soit brutale (tarifs +25%) et indiqué que nous aurions souhaité une hausse progressive.

À la fin de la réunion, Pierre Allard a parlé du problème en cours avec la fermeture possible de section au Lycée Professionnel Édouard Vaillant (dont nous avions parlé lors du <u>dernier Conseil Municipal</u>).

Pour finir, vous trouverez ici les décisions prises par le président en vertu de ses délégations : <u>Décisions-20241212</u>

Si vous souhaitez plus de précisions sur nos positions et plus de détails sur nos interventions, n'hésitez pas à nous contacter par le formulaire de contact du site.

Articles récents

- Vente de la Giboire : les dernières actualités
- Réunion du Conseil Communautaire POL du 30 septembre 2025
- <u>Réunion du Conseil Municipal du 23 septembre 2025</u>
- Réunion du Conseil Municipal du 26 juin 2025
- Restez informés !

Archives

- octobre 2025 (2)
- <u>septembre 2025</u> (1)
- juin 2025 (6)
- mai 2025 (1)
- avril 2025 (2)
- mars 2025 (3)
- <u>février 2025</u> (2)
- <u>janvier 2025</u> (1)
- <u>décembre 2024</u> (2)
- <u>novembre 2024</u> (4)
- <u>juin 2024</u> (3)
- mai 2024 (1)
- <u>avril 2024</u> (2)
- mars 2024 (3)
- <u>février 2024</u> (5)
- décembre 2023 (1)
- <u>novembre 2023</u> (2)
- septembre 2023 (1)
- <u>juin 2023</u> (1)
- <u>mai 2023</u> (2)
- <u>avril 2023</u> (3)
- mars 2023 (1)
- <u>février 2023</u> (2)

- <u>janvier 2023</u> (1)
- <u>décembre 2022</u> (5)
- <u>novembre 2022</u> (2)
- <u>septembre 2022</u> (1)
- <u>juillet 2022</u> (3)
- juin 2022 (3)
- <u>avril 2022</u> (2)
- mars 2022 (2)
- <u>février 2022</u> (2)
- <u>janvier 2022</u> (2)
- <u>décembre 2021</u> (1)
- <u>novembre 2021</u> (2)
- <u>octobre 2021</u> (1)
- <u>septembre 2021</u> (1)
- <u>juin 2021</u> (1)
- mai 2021 (2)
- <u>avril 2021</u> (3)
- mars 2021 (5)
- <u>février 2021</u> (3)
- <u>décembre 2020</u> (2)
- novembre 2020 (2)
- <u>octobre 2020</u> (3)
- <u>septembre 2020</u> (1)
- <u>juillet 2020</u> (1)
- <u>juin 2020</u> (6)
- mai 2020 (1)
- avril 2020 (1)

Méta

- Connexion
- Flux des publications
- Flux des commentaires
- <u>Site de WordPress-FR</u>

Rechercher



- Politique de confidentialité
- <u>Sitemap</u>
- Facebook
- <u>X</u>
- RSS